

**PROCÈS-VERBAL DE LA 13^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA
CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES
tenue en mode hybride le mardi 4 avril 2023 à 19 h 30.**

NOMBRE DE MEMBRES : 128

L'assemblée débute par la projection d'une vidéo d'ouverture à la signature de Desjardins.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

M. Richard Dubois, directeur des communications et vie associative à la Caisse, agissant à titre de maître de cérémonie pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Caisse, souhaite la bienvenue aux membres présents en salle et ceux étant en webdiffusion.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et qui sont en soutien.

- Mme Pauline Thauvette-Leroux, présidente du conseil d'administration, qui agira plus tard également en tant que présidente d'élection;
- M. Sébastien Laliberté, directeur général de la Caisse.

Viendront à tour de rôle au micro dans le cadre de leur fonction,

- M. François Paquin, 2^e vice-président du conseil d'administration et président du comité Coopération;
- Mme Marie-Jacinthe Roberge, secrétaire du conseil d'administration;
- Mme Hélène Therrien, 1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de mise en candidature.

En soutien au bon déroulement de l'assemblée, sont désignés :

- M. Patrick Madore, directeur Services aux membres, qui se fera la voix des membres lors de la période de questions;
- Mme Manon Laberge, adjointe à la direction générale et aux communications, mandatée à la régie technique.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Avant de poursuivre, les membres sont invités à visionner le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

La secrétaire du conseil d'administration, rappelle que dans le cadre des assemblées générales des caisses, SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui réside, est domiciliée ou travaille au Québec;
- Est une personne morale ou une société;
- Est un membre réadmis membre de plein droit.

Les règles de fonctionnement sont également précisées par la secrétaire du conseil, Mme Marie-Jacinthe Roberge, au bénéfice des participants.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Sur proposition dûment faite par « retiré » et appuyée par « retiré », il est résolu de nommer M. Patrick Madore, directeur Services aux membres et Mme Manon Laberge, adjointe à la direction générale et aux communications à titre de scrutateurs, puisque nous procéderons à de la votation en direct.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite par « retiré » et appuyée par « retiré », il est unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022

Sur proposition dûment faite par « retiré » et appuyée par « retiré », il est unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de l'assemblée de 2022.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente présente les membres du conseil d'administration, après quoi, elle livre son message pour 2022. Le tout peut être lu via la revue annuelle déposée sur le microsite de la Caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques de la Caisse pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2022 relatif à trois règles déontologiques à l'effet :

1. Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
2. que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
3. que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Les membres sont invités à visionner la capsule vidéo présentant les résultats financiers du Mouvement Desjardins, puis celle présentant les faits saillants du rapport annuel de la Caisse. Le directeur général profite du moment pour souligner le travail des collègues du Centre Desjardins entreprises sous la gouvernance de Mme Brigitte Beauchemin ainsi que ceux du Service Signature

Desjardins sous la gouvernance de M. Simon Leclerc. C'est grâce à la collaboration de ces partenaires, précise le directeur général, que ces excellents résultats peuvent vous être présentés.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président du comité Coopération et 2^e vice-président du conseil d'administration, M. François Paquin, est invité à livrer son message où les membres peuvent alors prendre connaissance entre autres, des sommes versées en 2022 par le biais des dons et commandites et via le Fonds d'aide au développement du milieu. Il présente les projets phares soutenus pour l'année ainsi que les projets initiés par la Caisse.

En terminant, il exprime combien la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges est fière et heureuse d'appartenir à une région aussi dynamique et productive.

4. Période de questions des membres

À l'issue de la période de questions réservée aux membres, une question est adressée au directeur général en lien avec l'utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles, puis à celle en lien avec la position de taux d'intérêt sur les prêts automobiles pour les voitures électriques. Quelques membres profitent également du moment pour émettre certains commentaires et remerciements quant au support financier réalisé par la Caisse auprès des organismes dans la dernière année.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes – vote en différé)

L'assemblée annuelle vise à permettre le versement de ristournes individuelles et à la communauté. Les membres sont tout d'abord invités à regarder une capsule vidéo présentant cet élément distinctif de notre coopérative.

Le directeur général est invité à commenter le rapport annuel 2022 et à présenter les scénarios de la ristourne et des excédents annuels pour lesquels les membres sont appelés à voter après les présentations de ce soir. Le directeur général précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux et totalement conformes aux encadrements applicables.

Les membres prennent connaissance de la recommandation du conseil d'administration, commentée par le directeur général.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	14 637 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	70 880 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	274 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	30 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	85 821 k\$
Affectation au FADM	(573) k\$
Affectation à la RRE	(20 641) k\$
Affectation à la réserve générale	(64 607) k\$
Solde des excédents à répartir	0

Le versement d'une ristourne globale au montant de **4 945 877 \$**, réparti de la façon suivante est également soumis, soit

- 573 204 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu,
- 4 372 673 \$ en ristournes aux membres

Les taux de ristournes pour chacune des familles de produit se traduisent de la façon suivante :

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			613 k\$
Épargne et placements	0,60		447 k\$
Fonds			272 k\$
Prêts et marges de crédit			1 334 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		585 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		302 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		750 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		70 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			4 373 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

« retiré », propose la recommandation de partage des excédents et est appuyé par « retiré ». Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers

En tant que présidente du conseil d'administration et tel que le prévoit le règlement intérieur de la Caisse, la présidente, Mme Thauvette-Leroux, agit à titre de présidente d'élection. Mme Marie-Jacinthe Roberge agit à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Hélène Therrien, présidente du comité de mise en candidature, est invitée à présenter le rapport du comité. Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2023. Pour l'assemblée générale de cette année, 6 postes sont à combler et 6

candidatures ont été reçues. Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères de son profil collectif enrichi suivant :

COMPÉTENCES	REPRÉSENTATIVITÉ	AUTRES CRITÈRES
<ul style="list-style-type: none">▪ Gestion financière▪ Comptabilité▪ Droit▪ Déontologie▪ Éducation▪ Développement durable▪ Technologies de l'information	<p>GENRES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Des hommes ou des femmes pour maintenir la parité au sein du conseil <p>GROUPES D'ÂGE</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 18-34 ans	<ul style="list-style-type: none">▪ Un ou des membres provenant de la diversité ethnoculturelle serait un atout

Un document de présentation de toutes les personnes candidates a fait l'objet de dépôt sur le site Internet de la Caisse.

Monsieur Jonathan Bastien, au secteur Universel

Monsieur Alain Chammas, au secteur Hudson, Rigaud et Saint-Lazare

Madame Josée Champagne, au secteur Hudson, Rigaud et Saint-Lazare

M. Serge Léger, au secteur spécifique Soulanges

M. Benoit Levesque, au secteur spécifique de l'île Perrot

M. François Paquin, au secteur universel de Vaudreuil-Soulanges

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Sont invités, à tour de rôle, et ce par ordre alphabétique, chacune des personnes candidates à présenter une courte présentation orale d'un maximum de 2 minutes.

5.2.4 Élection par acclamation

La présidente d'élections, Mme Pauline Thauvette-Leroux, informe les membres que 6 postes étaient à pourvoir au conseil d'administration et que le nombre de candidatures reçu est égal au nombre total de postes à combler, elle déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Est élu par acclamation ce soir pour le secteur Universel, M. Jonathan Bastien. Sont élus par acclamation ce soir pour le secteur Hudson, Rigaud et Saint-Lazare, M. Alain Chammas et Mme Josée Champagne. Est élu par acclamation pour le secteur spécifique Soulanges, M. Serge Léger. Est élu par acclamation pour le secteur universel Vaudreuil-Soulanges, M. François Paquin. Est élu par acclamation pour le secteur de l'île Perrot, M. Benoit Levesque.

5.2.5 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Monsieur Dubois informe les membres qu'ils seront appelés à voter dès la fin de la rencontre et au cours des prochains jours sur la proposition de partage des excédents annuels et la ristourne. Il précise également les éléments que seuls les membres de plein droit pourront voter. La réécoute de notre assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause. Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Pour voter, les membres utiliseront AccèsD en cliquant sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer leurs votes. Les membres pourront également accéder à la votation par le biais du site Internet de la Caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com. Pour être habilités à voter, les membres devront d'abord être inscrits au service AccèsD: ou le faire en contactant la Caisse. La plateforme de votation mise en place permet de confirmer que les membres répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit. Les membres ont également la possibilité de voter via la borne de votation dès l'ouverture de la période de votation et pour les quatre prochains dans les trois centres de services suivants, soit Coteau-du-Lac, Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion et de L'île Perrot.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Dès la fin de la présente présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 8 avril 2023. On rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Au nom de la présidente du conseil d'administration, du directeur général et en son nom, Monsieur Dubois, maître de cérémonie remercie les membres pour leur participation ici en salle et à la maison. On félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus et réélus. On termine l'assemblée en remerciant également les collaborateurs qui ont assuré le bon déroulement de l'assemblée.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration. La Proposition sur la répartition des excédents annuels acceptée à 95,72% des membres. Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée à 14 h 19, le 12 avril 2023.

Levée de l'assemblée.